

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DAC 327 Subvention à l'association Groupement des associations d'Amis de Musées de la région Ile de France (4e).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L 2313-1 ;

Vu le Projet de délibération en date du 26 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 4.500 euros à l'association Groupement des associations d'Amis de Musées de la région Ile de France ;

Sur le rapport présenté par Madame Danièle POURTAUD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1:Une subvention de fonctionnement de 4.500 euros est attribuée à l'association Groupement des associations d'Amis de Musées de la région Ile de France, dont le siège social est situé 19 rue de Sévigné, à Paris (4e), pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2012. X08990 2012_000764 (19547)

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 article 6574, rubrique 324, VF40002; Provision pour subvention de fonctionnement au titre du Patrimoine